



Déclaration liminaire CSE TER AURA 25 février 2021

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Une longue et lourde page se tourne sur l'année 2020. Malheureusement, 2021 commence et nous constatons à nouveau une augmentation des contaminations. La situation est particulièrement préoccupante dans une dizaine de départements.

Face à cette nouvelle évolution, le gouvernement conserve sa stratégie d'adopter des mesures "localisées au bon moment" mais aucun allègement n'est à prévoir dans les zones épargnées par l'épidémie.

La stratégie de blocage de l'épidémie par le confinement choisie par le gouvernement ne s'est pas accompagnée par le renforcement d'un système sanitaire performant et efficace incluant l'arrêt de l'abandon des déserts médicaux. Ce que révèle cette pandémie, c'est le sous-développement actuel de nos systèmes sanitaires.

Et c'est toute l'activité économique qui pâtit de ces erreurs et de ces changements de cap, et notamment le secteur ferroviaire.

Depuis plusieurs mois, le secteur ferroviaire souffre. Les différentes phases de confinement ont un impact non négligeable sur le groupe SNCF et sur ses salariés. L'activité VOYAGEURS a perdu 42% de ses passagers à circulations constantes. Les réductions des offres TER et TGV dues aux confinements ont engendré des milliards d'euros de pertes. Elles ont également un effet négatif sur les péages qui permettent au réseau ferroviaire d'entretenir les voies. Les pertes de la SNCF s'élèvent à trois milliards pour 2020 et même davantage si le confinement était de nouveau de rigueur.

Dans le Temps Réel n°18 du 24 février 2021, l'Entreprise se veut rassurante et déclare : « La crise sanitaire pèse inévitablement sur les résultats 2020 du groupe, arrêtés ce 24 février par son Conseil d'administration. SNCF a démontré sa capacité à amortir le choc, notamment grâce à la diversité de ses activités et à ses atouts ». Elle ajoute : « Aucun licenciement économique n'a été ou n'est envisagé. Avec une baisse du nombre de postes de 1% en 2020 et une réduction d'emploi inférieure à 2% cette année, les ajustements restent très limités. Le groupe ne dévie pas de ses priorités RH et l'engagement en matière de recrutement est réaffirmé. »

Pour autant, nous faisons face à de nombreuses restructurations avec des impacts en termes de risques psychosociaux (RPS) sans précédent sur les salariés du Groupe.

Une nouvelle fois, l'UNSA-Ferroviaire demande à connaître l'ensemble des réorganisations à venir ainsi que les impacts en termes d'effectifs sur le périmètre de ce CSE.

En ce début d'année, nous avons pu enfin consulter l'ordonnance numéro 2021-49 du 20 janvier 2021 relative aux classifications et aux Rémunérations au sein de la branche ferroviaire. Face à l'échec de nos négociations passées, nous devons nous appuyer sur le contenu de la recommandation patronale de l'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP), en attendant l'aboutissement de nouvelles négociations, conditionnées dans le temps. Arriverons-nous à obtenir les différents éléments négociés dans l'accord qui a échoué tels que :

- ✓ l'ancienneté de branche,
- ✓ les seuils d'ancienneté de la RAG (à condition de rester dans la même entreprise),
- ✓ la prime d'ancienneté, pour laquelle l'encadrement est largement pénalisé,
- ✓ l'indemnisation du travail de nuit,
- ✓ l'indemnisation du travail le dimanche et les jours fériés,
- ✓ la tentative d'un cadrage de polyvalence et poly-compétence.

Avec une telle reprise en main du Gouvernement, nous constatons à l'UNSA-Ferroviaire que la négociation conventionnelle a vraiment du plomb dans l'aile.

Nous sommes et restons persuadés à l'UNSA-Ferroviaire que le Dialogue Social et les accords seront la condition indispensable d'une relance économique pérenne, singulièrement dans notre industrie ferroviaire. Après cette longue absence de lien social, d'un rapport au travail très altéré, voire catastrophique pour certains salariés, la reprise de l'activité sera compliquée. Car la crise sanitaire actuelle a malheureusement un effet immédiat très préoccupant pour les jeunes. Un grand nombre d'entre eux sont toujours à la recherche de leur premier emploi, de leur stage de césure ou de fin d'études, ou d'une alternance. Quel que soit notre niveau d'implication, ce qu'il y a de sûr, c'est que les partenaires sociaux auront un rôle central dans la reconstruction de cet édifice.

Par ailleurs, l'UNSA-Ferroviaire tient à saluer l'initiative de la Région Occitanie qui teste la gratuité des TER pour les jeunes. Nous le prôtons sans cesse, le TER doit bénéficier d'une politique attractive favorisant le trafic voyageurs, surtout envers les jeunes.

Enfin, ce CSE étant dédié à la SSCT, l'UNSA Ferroviaire souhaite attirer votre attention, Monsieur le Président, sur les disparités que nous observons entre les échanges et les engagements pris en CSSCT et le peu, voire l'absence, de déclinaisons dans les établissements. A-t-on donné l'autorité et les moyens suffisants au Président pour faire appliquer les engagements pris en CSSCT ? La délégation déplore que les actions engagées ne se traduisent pas sur le terrain.

Merci pour votre écoute.